

Message no 79 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Routes communales – Route de Montreux – Construction d'un trottoir – Crédit d'investissement de 105 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 79 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 105 000 francs destiné à la construction d'un trottoir, à la route de Montreux.

Contexte

À la suite de la construction du trottoir de l'Épine, à l'arrière de l'arrêt de bus, ce tronçon de trottoir de 55 m' a pour objet de terminer la liaison piétonnière aux bâtiments actuellement en construction, à proximité du giratoire d'En-Crau. Cette réalisation permettra d'améliorer la sécurité des piétons, des riverains et des employés travaillant dans les futures entreprises.

But de la dépense

Le crédit d'investissement présenté comprend la mise à l'enquête, la démolition et la reconstruction de cet édifice.

Plan de financement

Rubrique comptable 2019.079.620/5010.00

Coût total estimé des travaux Fr. 105'000.00

Coût total estimé à charge de la Commune Fr. 105'000.00

À la charge du budget des investissements 2020.
Financé par un emprunt bancaire.

Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021

Intérêts passifs 2% de 105'000.00 Fr. 2'100.00

Amortissement 4% de 105'000.00 Fr. 4'200.00

Total Fr. 6'300.00

Estimation des charges d'exploitation dès 2021

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 105 000 francs destiné à la construction du trottoir, à la route de Montreux.

Châtel-St-Denis, octobre 2019

Le Conseil communal

Annexes: -Projet d'arrêt
- Plan de situation

- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC0, RSF 140.11);
- le Message no 79 du Conseil communal, du 29 octobre 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 105 000 francs destiné à la construction d'un trottoir, à la route de Montreux.

Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

Route de Montreux - Construction d'un trottoir sur environ 55 m'

Situation du futur trottoir

02.10.2019



Commune de Châtel-St-Denis © 2019

1:400

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi

